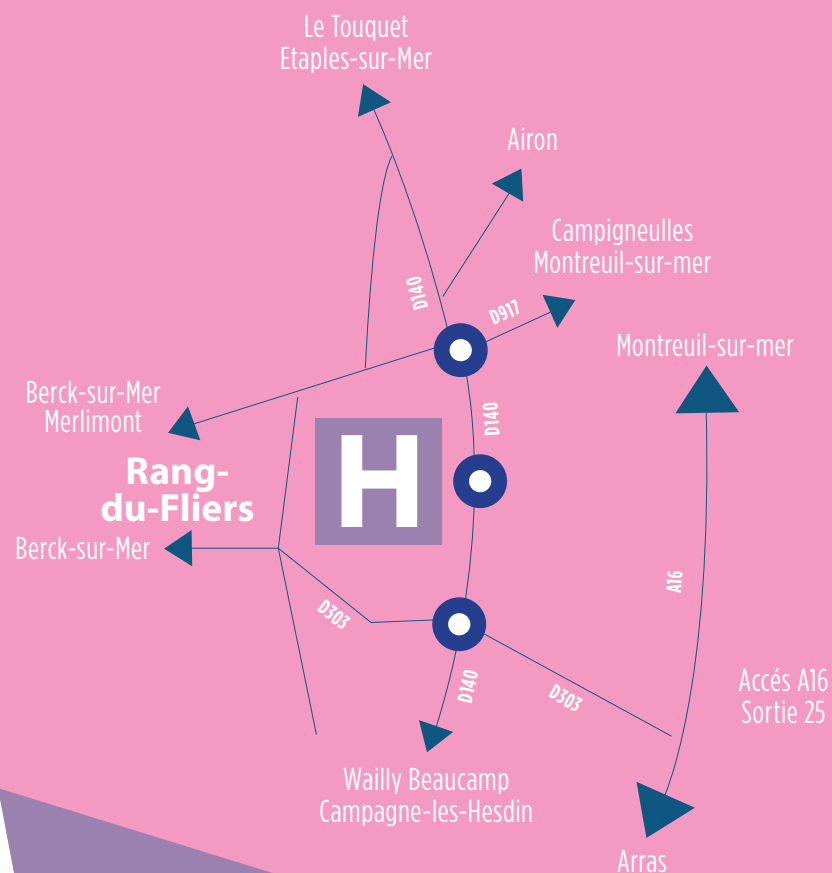




LE CHAM TRAVAILLE EN RÉSEAU

- RÉSEAU OREHANE
- PMI
- SAGES-FEMMES LIBÉRALES

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer

140 chemin départemental 191
CS 70008- 62180 Rang-du-Fliers
Tél : 03.21.89.45.45 - Fax : 03.21.89.38.28

Ligne de bus N°2 de la CA2BM- Berck/Montreuil - Montreuil/Berck

Retrouvez plus d'informations sur : www.ch-montreuil.fr (rubrique Mère-enfant)



Création demain l'Agence - Service communication - Mars 2023

LIVRET FUTURS PARENTS

www.ch-montreuil.fr

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer



La naissance représente dans la vie du couple un moment unique empreint d'une forte charge affective et émotionnelle.

Pour que cet instant reste à tout jamais un souvenir impérissable, sachez que nos équipes médicales et soignantes mettent tout en œuvre pour que vous puissiez bénéficier de soins et de services de qualité. La surveillance de la grossesse et de l'accouchement consiste à accompagner, intervenir quand cela est nécessaire, grâce à des équipes pluridisciplinaires dans un environnement médicochirurgical de haut niveau.

Mais c'est aussi savoir écouter, informer, réconforter et ainsi mener à bien notre mission de soins.

Toute l'équipe du département «mère-enfant» vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour.

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE BLOC OBSTÉTRICAL

T : 03 21 89 46 44



NUMÉROS UTILES :

**SECRÉTARIAT ET CONSULTATIONS
DE MATERNITÉ**

T : 03 21 89 45 55

**SECRÉTARIAT ET CONSULTATIONS
DE PÉDIATRIE**

T : 03 21 89 46 51

MAIRIE DE RANG-DU-FLIERS

T : 03 21 84 23 65



LA MATERNITÉ



“Une équipe
disponible
24h/24.”

Notre maternité fonctionne en permanence avec présence sur place d'obstétriciens, de sages-femmes, d'anesthésistes, 24h/24.

Le pédiatre, présent le jour, d'astreinte la nuit, peut être contacté 24h/24. Selon les circonstances, l'équipe médicale peut s'entourer de la prestation d'un psychologue, d'une assistante sociale, d'un kinésithérapeute, d'une diététicienne, d'une socio-esthéticienne, d'une pédopsychiatre et de psychomotriciennes.

La maternité du CHAM, structurée en niveau II, permet la prise en charge de la plupart des pathologies maternelles et néonatales grâce à son étroite collaboration avec l'équipe pédiatrique.

L'équipe médicale
est dirigée par le Chef
du Pôle Mère-Enfant,
en collaboration avec :

- 6 praticiens hospitaliers gynécologues obstétriciens
- Un cadre supérieur sage-femme encadrant une équipe soignante composée de :
 - sages-femmes, sages femmes échographistes
 - infirmières
 - puéricultrice
 - auxiliaires de puériculture et aide-soignants

LES CONSULTATIONS



Situé au cœur de la maternité
au 1^{er} étage, le secteur de consultations
vous permet l'accès à l'ensemble
des consultations d'obstétrique.

Vous aurez le choix de vous faire suivre par une sage-femme ou un gynécologue obstétricien. Afin de limiter vos déplacements durant la grossesse, un service de proximité vous est proposé sur Étaples et Hesdin.

**Le rythme des consultations est d'une consultation
par mois associée à une échographie au :**

- **2^{ème} mois de la grossesse**
(datation + dépistage de la trisomie 21),
- **5^{ème} mois**
(étude anatomique du fœtus et dépistage des malformations),
- **8^{ème} mois** (étude de la croissance du fœtus).

Ce schéma de consultations pourra être adapté aux situations particulières. **Vers le 8^{ème} mois de la grossesse**, vous rencontrerez un anesthésiste. Cette consultation est obligatoire pour l'accouchement, que vous souhaitiez ou non une analgésie péridurale.

En dehors de l'urgence, les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat au 03 21 89 45 55. Nous vous demandons d'arriver 1/2h avant votre consultation afin d'effectuer toutes les démarches administratives.

Une aide au sevrage tabagique peut être proposée.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin gynécologue ou votre sage-femme. Votre maternité adhère à la charte "Maternité sans tabac".

Zéro alcool

La consommation d'alcool et/ou de toutes drogues peut avoir des conséquences sur le poids de naissance et le comportement du nouveau-né. Votre médecin ou votre sage-femme peuvent vous aider et vous guider vers une consultation spécialisée au CSAPA (Centre de Soins d'Accueil et de Prévention en Addictologie).

ENTRETIEN AVEC UNE SAGE FEMME

Une rencontre avec une sage-femme vous sera proposée au **4^{ème} mois de la grossesse**. Vous pourrez évoquer avec elle vos souhaits pour un projet de naissance, mais aussi vos éventuelles difficultés, qu'elles soient d'ordre psychologique, sociale ou économique. Tout ceci afin de pouvoir vous proposer des solutions adaptées à votre situation.



LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE...



Lors de vos visites prénatales, la sage-femme ou l'obstétricien peut vous aider à choisir le type de préparation qui vous convient le mieux. **Les sages-femmes du CHAM vous proposent :**

LA PRÉPARATION « CLASSIQUE »

Elle permet échanges et informations complétés de quelques exercices de relaxation et de gymnastique douce. Cette préparation s'effectue au CHAM.

L'ACUPUNCTURE OBSTÉTRICALE

Technique non médicamenteuse pouvant traiter de nombreuses pathologies liées au stress, au sommeil, aux maux de grossesse, au baby blues...

L'HAPTONOMIE

Cet accompagnement permet le développement de la relation affective entre la mère, le père et l'enfant. Il aide à l'instauration et au développement du sentiment de parentalité partagée. Les séances sont proposées au couple dès le début de la grossesse et se poursuivent après la naissance.

**Parallèlement ou indépendamment,
vous pourrez bénéficier :**

D'UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR L'ALLAITEMENT

Ouverte à toutes les femmes « enceintes ou allaitantes », elle a lieu toutes les 6 semaines, en présence d'un pédiatre.

D'UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR L'ANESTHÉSIE

Cette réunion d'information ne se substitue pas à la consultation obligatoire avec l'anesthésiste. Il s'agit ici de vous expliquer ce qu'est l'anesthésie.

**Pour toutes informations et inscription,
contactez le secrétariat de maternité
au 03 21 89 45 55 entre 9h et 17h**



POUR BÉBÉ :

- 6 pyjamas minimum ou vêtements (taille 3 mois maximum)
- 6 brassières de coton ou body
- 6 bavoirs
- 3 brassières de laine en hiver et 1 en été
- 1 bonnet de naissance
- 1 paire de moufles en coton
- 3 paires de chaussons ou chaussettes
- 6 serviettes et gants de toilette
- 1 savon bébé
- Crème pour le change
- Brosse à cheveux
- 1 thermomètre de bain
- 1 gigoteuse
- 1 veilleuse si vous le souhaitez

POUR MAMAN :

- Chemises de nuit ou pyjama et robe de chambre
- Sous-vêtements
- Chaussons
- Serviettes et gants de toilette
- Nécessaire de toilette
- Serviettes périodiques
- Slips usage unique en filet si possible
- Un stylo
- Si allaitement maternel, soutiens-gorge adaptés
- Un coussin d'allaitement

POUR L'ACCOMPAGNANT :

- Une chemise pour faire du peau à peau

L'HOSPITALISATION AU COURS DE LA GROSSESSE



Pendant votre grossesse,
**une hospitalisation pourrait
s'avérer nécessaire**
pour diverses raisons.

Un médecin gynécologue obstétricien et une sage-femme s'occuperont de vous chaque jour, en étroite collaboration avec la personne qui assure habituellement le suivi de votre grossesse.

Chaque matin, l'ensemble de l'équipe des médecins gynécologues, pédiatres, sages-femmes se réunit pour discuter des dossiers des patientes à risque ou présentant une pathologie.

Ceci permet à tous les intervenants **d'avoir une connaissance précise de votre pathologie et de votre situation** afin de vous proposer une prise en charge thérapeutique adaptée à vous, future maman, mais aussi à votre enfant à venir.

Pendant votre séjour, **l'ensemble de l'équipe médicale et paramédicale sera à votre écoute pour vous informer et vous réconforter.**

Dans certaines situations (diabète gestationnel, hypertension artérielle, retard de croissance intra-utérin...) un suivi en hospitalisation de jour peut vous être proposé.

QUAND VENIR ?

Certains signes peuvent vous alerter :

- Saignements
- Contractions utérines
- Diminution des mouvements du bébé

Au moindre doute, rendez-vous aux urgences du CHAM.

NUMÉRO D'APPEL EN CAS DE DOUTE :
03 21 89 46 44

LA NAISSANCE

LA NAISSANCE



Quelque soit le motif
de consultation ou d'hospitalisation,
n'oubliez pas d'emporter :

- Votre dossier maternité (s'il est en votre possession), votre carte de groupe sanguin, vos bilans sanguins et échographies.
- Votre livret de famille et/ou reconnaissance anticipée, votre pièce d'identité et, si vous le souhaitez, la déclaration de choix de nom de votre enfant.
- Un petit trousseau réservé à la salle de travail contenant : un brumisateuse et les premiers vêtements de bébé (body, brassière de laine ou gilet, chaussettes ou chaussons, pyjama, un plaid « polaire » pour le peau à peau).

Pour des raisons d'hygiène et de confort, les visites ne sont pas autorisées au bloc obstétrical.

Le temps de votre accouchement, vous pourrez être accompagnée par la personne de votre choix.

Par souci de confidentialité, la sage-femme ne pourra donner de renseignements vous concernant.

C'est au futur papa ou à la personne accompagnante de renseigner la famille.

LA NAISSANCE



Vous entrez en salle de naissance...

Vous pouvez apporter votre playlist, un appareil photo qui restent sous votre surveillance.

La sage femme et l'aide-soignante vous accompagnent pendant le travail et l'accouchement. Elles assurent votre surveillance et celle de votre enfant.

24H/24, il peut être fait appel à l'obstétricien, à l'anesthésiste, au pédiatre.

Dans la mesure du possible, et en respectant les règles de sécurité, vous restez actrice de votre accouchement.

VOUS AUREZ LE CHOIX :

- D'être installée comme vous le souhaitez pendant le travail.
- De vous déplacer dans certaines conditions.
- D'utiliser les ballons et les équipements de la «salle nature»
- D'avoir recours à une analgésie péridurale. Celle-ci vous sera proposée si toutes les conditions de sécurité sont réunies (consultation pré-anesthésique et bilan sanguin effectués, absence de contre-indication, disponibilité de l'équipe).

POSITIONS DE GASQUET

Vous aurez la possibilité d'utiliser des positions plus naturelles pour votre accouchement. Nos sages-femmes sont formées à cette pratique. Dans la mesure du possible, et si toutes les conditions de sécurité sont réunies.



A la naissance, si l'état de santé de votre bébé le permet, le papa pourra, s'il le souhaite, couper le cordon ombilical et un peau à peau avec le bébé lui sera proposé.

Vous aurez la possibilité de rester en contact « **peau à peau** » avec votre enfant sous la surveillance discrète mais efficace de l'équipe et de lui proposer une « **tétée de bienvenue** », même si vous ne souhaitez pas allaiter.

Les premiers soins seront réalisés un peu plus tard dans la salle d'accueil du nouveau-né située juste à côté de la salle de naissance et le papa sera invité à y participer.

La surveillance post-accouchement en salle de naissance dure 2 heures.



La césarienne est réalisée au bloc opératoire situé à côté du bloc obstétrical.

- Si elle est prévue, elle sera programmée lors de la dernière consultation prénatale où une fiche d'informations et de consentement vous sera expliquée et remise par l'obstétricien. Votre hospitalisation sera alors programmée dans le service la veille de votre intervention ou le jour même.
- Elle peut également être décidée et expliquée en cours de travail.
- S'il le souhaite, le papa pourra être autorisé à accompagner maman au bloc opératoire, sous certaines conditions. Il sera alors invité dès que possible à participer aux soins de l'enfant et pourra être en contact « **peau à peau** » avec bébé.

LA NAISSANCE



Le bloc obstétrical est situé au 1^{er} étage de la maternité. De 21h30 à 6h45, son accès se fait par le service des Urgences.

LE SECTEUR DE NAISSANCE EST ÉQUIPÉ DE :

- 1 SALLE D'ATTENTE
- 1 SALLE DE MONITORING
- 3 SALLES DE NAISSANCE
- 1 SALLE DE CÉSARIENNE
- 1 SALLE D'EXAMEN
- 2 SALLES DE PRÉ-TRAVAIL INDIVIDUELLES
- 2 SALLES D'ACCUEIL NÉONATAL
- 1 SALLE NATURE



Vous y serez accueillis par une sage-femme et une aide-soignante (ou auxiliaire de puériculture) présentes 24h/24.



Après votre accouchement

Des chambres "Co-dodo" sont disponibles et réservées en priorité aux mamans ayant des difficultés à se déplacer après l'accouchement.

LA DURÉE DE VOTRE SÉJOUR PEUT VARIER DE 2 À 5 JOURS.

Une sortie à J2 pourra vous être proposée sous certaines conditions. Pour favoriser le repos et l'intimité des patientes et de leur bébé, **les horaires de visites sont limités.**

Père et fratrie : Sans horaire pour le père et la fratrie sauf pour enfants malades (infection ORL, fièvre, toux, rhume) pour qui les visites sont interdites.

Présence de la fratrie en permanence accompagnée par le père. Le papa pourra rester à vos côtés durant la journée et la nuit sous certaines conditions.

Autres visiteurs : Enfants interdits. Horaires de visite de 16 h à 18 h. 4 personnes présentes au maximum.

Lors de votre séjour dans le service d'hospitalisation, **vous trouverez à votre écoute une équipe pluridisciplinaire qui va vous accompagner dans votre nouveau rôle de parent.** La présence permanente d'un médecin, d'une sage femme, d'une infirmière, d'une puéricultrice, d'une auxiliaire de puériculture ou d'une aide-soignante vous permettra de **bénéficier d'un accueil et d'une aide personnalisés tout au long de votre séjour.**

D'autres professionnels interviennent au sein de la maternité : psychologue, pédopsychiatre, puéricultrice de PMI, psychomotricienne.



La déclaration de naissance...

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Cette démarche est effectuée par la maternité à la Mairie de Rang du Fliers.

N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et/ ou de votre reconnaissance anticipée, de vos pièces d'identité et, si vous le souhaitez, de la déclaration conjointe de choix de nom s'il s'agit de votre premier enfant. Cette déclaration de choix de nom est délivrée à la mairie de votre domicile si vous souhaitez que votre premier enfant porte les 2 noms de famille. Après la naissance, la sage-femme vérifie avec vous l'exactitude des renseignements inscrits et vous invite à la signer.

Vous êtes mariés ou avez fait une reconnaissance anticipée :

- vous n'avez pas de démarche à effectuer

Vous n'êtes pas mariés et vous n'avez pas fait de reconnaissance anticipée :

- le papa doit se rendre dans les 5 jours ouvrables suivant la naissance à la mairie de Rang du Fliers pour reconnaître votre bébé.

Vous êtes seule :

- vous n'avez pas de démarche à effectuer.

La reconnaissance anticipée recommandée

Le père peut reconnaître son enfant avant la naissance. La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie, à tout moment de la grossesse, avec pièce d'identité et justificatif de domicile.



Durant votre séjour, votre bébé reste auprès de vous. Il peut dans certains cas nécessiter des soins médicaux spécialisés requérant son admission dans le service de néonatalogie qui se situe au même niveau que la maternité.

Afin de limiter le temps de séparation, dès que votre état de santé et celui de votre enfant le permettent, **vous pourrez séjourner avec lui** en pédiatrie.

Votre sortie de maternité ne peut alors se faire qu'après l'avis du gynécologue pour vous et du pédiatre pour votre bébé.

Les sorties se font en général le matin avant 11h et elles sont le plus souvent programmées afin de permettre une meilleure organisation de votre retour.

Nous espérons que ce livret aura répondu à vos attentes et que la plupart de vos interrogations auront trouvé une réponse. Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous assurons de notre dévouement.

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

Pensez à prendre rendez-vous :

- Consultation post-natale avec un gynécologue ou une sage-femme 3 mois après l'accouchement.
- Rééducation périnéale à débiter 3 mois après l'accouchement avec une sage-femme.
- Consultation avec un pédiatre 1 semaine après l'accouchement.

LA NÉONATOLOGIE



Notre équipe de pédiatrie est une équipe pluridisciplinaire, spécialiste de l'enfance. Elle est composée de pédiatres, de puéricultrices et infirmiers(ères), d'auxiliaires de puériculture, d'agents de service hospitaliers et travaille en collaboration avec la pédopsychiatre, la psychologue, la diététicienne et l'assistante sociale. L'équipe est managée par un cadre de santé.

L'équipe disponible 24h/24

Un pédiatre est disponible 24h/24h. Vous pouvez le rencontrer pendant la visite quotidienne au cours de la matinée ou sur rendez-vous. La cadre du service peut vous rencontrer sur simple demande auprès de la puéricultrice.



Notre équipe médicale et soignante travaille en liaison avec :

LES SERVICES DE LA PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

L'hospitalisation de votre bébé sera systématiquement signalée à la PMI qui prendra contact avec vous et sera à votre disposition si vous le désirez.

LE CAMSP (CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIAL PRÉCOCE)

Une kinésithérapeute, une psychomotricienne, une orthophoniste viendront rendre visite à votre bébé durant son séjour en néonatalogie.

Un suivi pluriprofessionnel régulier est mis en place pour les bébés nés prématurément.



LE SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE DE L'IDAC (INSTITUT ALBERT CALMETTE DE CAMIERS)

La rencontre avec la pédopsychiatre ou la psychologue permet d'aborder avec vous les difficultés et le retentissement émotionnel face à la naissance prématurée et à l'hospitalisation. Si besoin, une psychomotricienne de l'IDAC peut intervenir auprès de votre enfant afin que vous puissiez évoquer et découvrir avec elle les compétences relationnelles du nouveau né prématuré.

LE RÉSEAU OREHANE

Il regroupe l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge des femmes enceintes, des nouveaux-nés et des jeunes enfants de la région Hauts de France.



Afin de faciliter votre séjour auprès de votre enfant, une salle des parents est mise à disposition près de la néonatalogie. Vous pourrez y réchauffer votre repas.

L'ENTRÉE

L'accès au service est autorisé 24h/24h aux parents. En accord avec l'équipe, la visite des grands parents, frères et sœurs sera autorisée (voir conditions d'accès avec l'équipe soignante).

Pendant le séjour de bébé en néonatalogie, **une couverture « baby nomade » est installée.** Elle permet de couvrir bébé mais permet également une installation adaptée aux cables et tubulures nécessaires à la surveillance des paramètres vitaux. Cette installation ne nécessite pas de couverture supplémentaire, l'objectif étant de **recréer un cocon rassurant pour bébé.**

LES SOINS

Au cours du séjour de bébé en néonatalogie, vous pouvez pratiquer :

- Le bain
- Les soins du cordon
- La DRP (désobstruction naso pharyngée)
- Les changes
- La préparation des biberons
- L'installation dans le berceau

Les puéricultrices vous accompagneront.



LA NÉONATOLOGIE



L'ALLAITEMENT

Les puéricultrices vous accompagnent pour maintenir l'allaitement de votre bébé.

LE TOUCHER DÉTENTE RELATIONNEL

Les puéricultrices vous proposeront **le peau à peau avec votre bébé**.

LES SOINS DE DÉVELOPPEMENT

Ils ont pour but de réduire les événements stressants liés à l'environnement de bébé (lumière, bruit...) de préserver son sommeil, d'aider à l'endormissement, de repérer les phases d'éveil pour favoriser les échanges avec vous.

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La réponse à la douleur est une de nos priorités. Des techniques spécifiques dédiées aux nouveaux nés sont utilisées pour apaiser bébé.

LE TRANSFERT DE BÉBÉ

Pour des raisons de santé nécessitant des techniques spécialisées, votre enfant peut être transféré vers un centre de référence de niveau 3 (CH Calais ou CHU Amiens). Le transfert est médicalisé. Le pédiatre vous expliquera la raison du transfert. Les relations médicales entre les deux établissements permettent un suivi régulier de l'évolution de l'état de santé de bébé. Dès l'épisode aigu passé, bébé revient vers l'unité de néonatalogie du CHAM.

Afin de préserver la confidentialité sur l'état de santé de votre bébé, des nouvelles seront données uniquement aux parents :

- > Par téléphone 24h/24h au 03 21 89 46 67
- > Lors d'un entretien médical à votre demande.

Vous seuls pouvez communiquer aux membres de la famille des informations concernant votre enfant.

LA NÉONATOLOGIE



LA SORTIE

Après un entretien avec vous sur les conditions de retour au domicile, le pédiatre autorise la sortie. La sortie est organisée dans les meilleures conditions. Un rendez-vous avec un pédiatre ou avec la PMI vous est proposé.

L'ÉQUIPE DE PUÉRICULTRICES EST JOIGNABLE AU :

03 21 89 46 67 - 24h/24h

Interrogations liées à la santé de votre enfant.

